DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 01.124

L'An Deux Mille Un, le 29 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

22 OCTOBRE 2001

22 OCTOBRE 2001

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: M. MOST, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

M1le BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, Mme DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M1le ISENDICK, Mme JOLY, M1le LABEYRIE, MM. POTENNEC, RAYMOND, M1le TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DACOSTA par M. HUGENDOBLER

M. DENIS par Mme DOUMECQ Mme DURAND par Mme GRAMMATICO

M. MERLE par Mme JOLY

Mme PELTIER par Mlle BARRAUD-DUCHERON

M. SIMONNET par M. FAVRE

ABSENTS-EXCUSES : MM. CARRIE, CAU

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 25 Nombre de Votants : 31

Mlle TURPIN Angélique a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

BUDGET ANNEXE PORT

VOTE : 8 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a adressé un état de produits irrécouvrables :

- (ANNEES 1996 ET 1997)

1 707 977,00

========

TOTAL....

1 707 977,00

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre ces différents produits irrécouvrables en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des finances en date du 15 Octobre 2001,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en non valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant sur l'état suivant :
- D'imputer la dépense correspondante à :
 - * l'Article 1321 Fonction 92 pour 1 700 973,00 F
 - * l'Article 654 Fonction 01 pour 7 004,00 F

du Budget Annexe PORT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS